

Nicolas Frémeaux
Les nouveaux héritiers

Les Nouveaux Héritiers

Nicolas Frémeaux

Les Nouveaux Héritiers

LA REPUBLIQUE DES IDEES 

Seuil



Collection dirigée
par Pierre Rosanvallon
et Ivan Jablonka

ISBN : 978-2-02-137993-8

© Éditions du Seuil et La République des Idées, octobre 2018

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

INTRODUCTION

Le retour de l'héritage

Depuis les années 1970, le patrimoine des Français a plus que doublé. Ce qui pourrait passer pour une excellente nouvelle l'est moins, dès que l'on décrit précisément l'état du patrimoine en France. Premièrement, les richesses sont très inégalement réparties entre les Français. Schématiquement, près de la moitié des individus n'ont rien ou presque, alors que les 10 % les plus riches détiennent à eux seuls plus de la moitié des richesses privées, et les 1 % les plus riches près d'un quart. Deuxièmement – et c'est l'objet de ce livre –, ces différences ne tiennent pas tant à l'épargne qu'à l'héritage. Autrement dit, si certains sont plus riches que d'autres, ce n'est pas en raison de leur mérite ou de l'effort qu'ils fournissent, mais de plus en plus parce qu'ils sont « bien nés ».

Si nous ne sommes pas revenus à une société d'Ancien Régime, le retour de l'héritage est loin d'être marginal. Quelle que soit la manière de mesurer l'héritage, nous faisons face aujourd'hui à des niveaux d'héritage inconnus depuis un siècle. Ainsi, pour la génération née dans les années 1970, les transmissions patrimoniales représentent autant que pour les générations nées au XIX^e siècle et considérablement plus que pour celles de la première moitié du XX^e siècle. Une des rares constantes historiques concernant l'héritage est son caractère *profondément inégalitaire*. Si, tout comme le patrimoine, il est un peu moins

inégalement réparti aujourd'hui qu'au début du xx^e siècle – du fait de l'émergence d'une classe moyenne –, il demeure très concentré.

Héritage et démocratie

Le poids de l'héritage dans le patrimoine et le rôle central qu'il joue dans les inégalités ont fortement varié au cours du xx^e siècle. L'histoire nous montre qu'il n'y a pas de fatalité à vivre dans une société d'héritiers : les « accidents » historiques (guerres, crises), mais aussi les politiques (fiscalité, nationalisations) mises en place à certains moments ont considérablement affecté le patrimoine et sa transmission au sein des familles.

L'histoire nous apprend aussi que, si le patrimoine est de retour, il a bien changé, sur deux aspects au moins. Tout d'abord, la manière de *transmettre ses biens* s'est profondément transformée. Le principe d'égalité entre les héritiers instauré sous la Révolution française a mis fin au système de primogéniture qui conduisait à transmettre tout ou presque à l'aîné (masculin le plus souvent). De plus, la hausse de l'espérance de vie, combinée aux comportements d'épargne, a conduit à un vieillissement du patrimoine et de l'héritage. On transmet donc de plus en plus fréquemment de son vivant, par les donations, afin de compenser ces héritages tardifs.

Ensuite, la manière de *gérer les biens* reçus en héritage a évolué au sein des couples : la nouveauté ne réside pas tant dans le choix du conjoint que dans les stratégies matrimoniales et patrimoniales mises en place. Depuis les années 1970, on observe une montée sans précédent des régimes de séparation de biens, qui s'explique en partie par le retour du patrimoine et qui a des conséquences importantes sur la manière dont le patrimoine est géré et transmis par ces couples. Alors que l'on pourrait voir dans cette individualisation du patrimoine une nouvelle étape

de l'émancipation féminine, nous verrons que ce phénomène a des conséquences importantes sur les inégalités, notamment entre hommes et femmes, et sur la transmission du patrimoine.

Ce retour de l'héritage depuis les années 1970 pose problème, car il coïncide avec la fin d'une période de baisse des inégalités. Surtout, mérite et démocratie sont étroitement liés. Les inégalités minent la cohésion de la société, surtout lorsqu'elles ne sont pas méritées (ou pas perçues comme telles). Il semble difficile d'exiger de la part des citoyens une adhésion sincère à des institutions démocratiques si la naissance détermine les destins individuels.

Or – et c'est là tout le paradoxe –, ce retour indéniable de l'héritage passe inaperçu dans le débat public, où la question du mérite semble admise. Le sujet semble clos aussi politiquement, puisque la taxation des héritages et des donations est en déclin. Si cette tendance est moins marquée en France, tout en étant bien réelle, on observe un net recul de l'imposition successorale ailleurs. Depuis les années 1980, plusieurs pays ont purement et simplement supprimé cet impôt, tandis que d'autres l'ont sensiblement allégé.

L'urgence d'un débat

Cette situation paradoxale peut s'expliquer de plusieurs manières. Première option, il y a une méconnaissance des citoyens et des politiques sur la place réelle de l'héritage, ce qui conduit à un excès d'optimisme quant à la place du mérite dans la société française. Si c'est le cas, bonne nouvelle : ce livre est là pour ça ! Mais le manque d'information n'explique pas tout.

Deuxième option, les individus en sont conscients, mais acceptent la situation. Pourquoi ? En raison des vertus supposées de l'héritage et du caractère inefficace de l'impôt successoral ? Si les études sur la fiscalité des successions restent (trop) rares, nous

verrons qu'elles s'accordent pour mettre à mal l'argument selon lequel imposer les successions ferait peser une menace sur le patrimoine national. À l'inverse, et contrairement aux idées reçues, l'éternel débat entre efficacité et équité peut ne pas s'appliquer à l'héritage, puisque taxer l'héritage peut à la fois être plus juste et, sous certaines conditions, plus efficace.

L'autre explication de l'impopularité de l'impôt successoral tient à sa dimension morale, car lorsque l'on touche à l'héritage, on touche aussi à la famille. Or le retour des valeurs familiales peut expliquer ce rejet de la part de la population et du monde politique. Il est toutefois important de ne pas penser la fiscalité des successions indépendamment des autres impôts, en particulier sur la détention de patrimoine et des revenus qui en découlent. La montée de l'individualisme a entraîné une défiance vis-à-vis du système socio-fiscal, qui va au-delà de la seule imposition des successions.

Deux solutions s'offrent à nous. Soit on modernise la fiscalité des successions en la rendant plus transparente, mais aussi plus juste, afin de redonner plus de poids au mérite dans la formation des inégalités (tout en étant conscient que l'héritage économique n'est qu'une des dimensions de l'égalité des chances) ; soit on poursuit la tendance actuelle, en continuant d'ignorer les conséquences de ce retour de l'héritage et, plus généralement, du patrimoine.

Ce livre propose de repenser à neuf la question du patrimoine et de l'héritage en France, dans la perspective de contrebalancer les inégalités qu'ils engendrent. Si des propositions de réforme sont évoquées, elles sont surtout là pour ouvrir le débat dont les Français doivent s'emparer de toute urgence, aussi bien sur le rôle de la famille que sur la place du mérite.

CHAPITRE PREMIER

Du patrimoine à l'héritage

Le patrimoine est de retour. Depuis près d'un siècle, jamais les Français n'ont été aussi riches. On retrouve ce phénomène dans la plupart des pays développés, mais il est particulièrement marqué en France. Si la détention de patrimoine est un préalable à sa transmission, le lien n'est pas aussi automatique qu'on pourrait le croire. L'espérance de vie et surtout la richesse au décès peuvent, pour un même niveau agrégé de patrimoine, faire varier les montants transmis. Il est essentiel de connaître ces mécanismes, afin de comprendre le retour de l'héritage et ses transformations.

Pour cela, rien de mieux que de se plonger dans l'histoire du patrimoine. Nous allons voir que cette histoire est loin d'être un long fleuve tranquille. Le patrimoine et sa répartition dépendent de facteurs économiques, mais aussi politiques et institutionnels. De plus, si patrimoine n'a pas toujours rimé avec héritage, tous les ingrédients sont aujourd'hui réunis pour un retour de ce dernier.

Le retour à une société patrimoniale

L'étude du patrimoine a fait l'objet d'une avancée majeure avec l'ouvrage de Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, publié en 2013. Si l'ouvrage traite longuement de la question de l'héritage, c'est surtout le retour du patrimoine qui a focalisé l'attention, sans être, pour l'instant du moins, suivi d'effets. Même si nous voyons que beaucoup de travail reste à faire sur ce thème, les séries historiques proposées sur plusieurs pays, ainsi que l'analyse des mécanismes sous-jacents, permettent de mieux comprendre les phénomènes d'accumulation patrimoniale et la dynamique des inégalités de richesse.

L'un des principaux résultats de cette étude est la mise en évidence d'un retour du patrimoine. Dit autrement, nous vivons aujourd'hui dans une société où le capital (au sens de patrimoine) joue un rôle primordial. Ce qui pourrait passer pour une évidence (un système capitaliste peut-il fonctionner sans capital ?) ne l'est pas et ne l'a pas toujours été. L'intérêt majeur des analyses de Thomas Piketty est de se placer dans une perspective de long terme, et ce sur plusieurs pays. Cette analyse historique permet de se rendre compte que les niveaux de patrimoine observés aujourd'hui sont davantage un retour à des niveaux passés qu'un phénomène nouveau.

Quelques éléments de définition s'imposent. La mesure du patrimoine retenue ici est la suivante : on rapporte la valeur totale des patrimoines détenus sur une année donnée au revenu national de cette même année. Par *patrimoine*, nous entendons l'ensemble des actifs économiques détenu par un individu. Ces actifs sont de nature variée : immobilier, financier, professionnel, etc. On prend en compte la valeur actuelle des biens, nette des dettes, ce qui n'est pas sans poser de problème pour certains biens difficilement évaluables. Certains types de richesses sont cependant

exclus. Par exemple, le capital humain, défini comme l'ensemble des connaissances et des savoirs d'un individu, n'est pas pris en compte. Les ressources naturelles sur lesquelles il n'est pas possible d'exercer un droit de propriété (l'air appartenant à tout le monde et à personne à la fois) sont elles aussi exclues.

Le *revenu national* représente quant à lui l'ensemble des revenus générés chaque année par l'économie nationale, c'est-à-dire produits et gagnés¹. Le rapport « patrimoine/revenu » permet d'avoir une mesure relative du patrimoine à un niveau agrégé comparable dans le temps et entre pays.

Du début du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle, la valeur totale du patrimoine privé² représente environ sept années de revenu national. Au cours du XX^e siècle, ce rapport patrimoine/revenu a connu des évolutions marquées, en tombant à moins de trois années de revenu dans les années 1950, avant de remonter progressivement à plus de six années de revenu en 2010. La valeur relative du patrimoine n'est pas le seul élément à avoir sensiblement évolué durant cette période. La nature du patrimoine elle-même a connu une transformation majeure : les terres agricoles, qui constituaient plus des deux tiers de la valeur du patrimoine au XVIII^e siècle, ont progressivement été remplacées par l'immobilier et les actifs financiers.

1. Le *revenu national* diffère du *produit intérieur brut* (PIB), dans le sens où il porte sur les résidents du pays et non sur le territoire. Pour obtenir le revenu national, il faut ajouter au PIB les revenus versés par le reste du monde aux résidents français (salaires, dividendes, intérêts) et retrancher les revenus versés par la France au reste du monde. La France recevant plus de l'étranger qu'elle ne verse, son revenu national est légèrement plus élevé que son PIB.

2. Le patrimoine public (c'est-à-dire l'ensemble des actifs et passifs détenus par les administrations publiques) n'a pas connu les mêmes évolutions, en restant compris entre zéro et une année de revenu national au cours du XX^e siècle.

La France n'est pas une exception parmi les pays riches. La même analyse de long terme a été effectuée pour le Royaume-Uni et l'Allemagne, où, en dépit d'une histoire économique, politique et sociale différente, on retrouve des évolutions similaires à celles observées en France, c'est-à-dire un rapport patrimoine/revenu élevé tout au long du XIX^e siècle, qui connaît ensuite un déclin, puis une remontée rapide au cours du XX^e siècle. On ne retrouve toutefois pas ce schéma pour le Canada et les États-Unis où, si le patrimoine a changé de nature, comme en Europe, son niveau est resté relativement stable au fil du temps. Si l'analyse de long terme est limitée à ces pays, faute de données suffisantes, l'évolution du patrimoine peut être estimée sur un échantillon plus large depuis les années 1970. Sans entrer dans le détail des spécificités nationales (qui dépasse le cadre de cet ouvrage), on note partout un retour du patrimoine. Alors que la valeur du patrimoine ne dépassait nulle part trois années et demie de revenu national en 1970, elle varie entre quatre et sept années en 2010.

Comment expliquer ces évolutions ? De nombreux facteurs, dont certains sont spécifiques à chaque pays, entrent en ligne de compte. L'évolution des prix des actifs, financiers ou immobiliers, permet d'expliquer les variations du rapport patrimoine/revenu à court terme. Les destructions causées par les guerres et la crise de 1929 expliquent la chute des patrimoines privés en Europe au milieu du XX^e siècle. À l'inverse, la flambée des prix de l'immobilier au Japon dans les années 1980 et, dans une moindre mesure, en France ou aux États-Unis dans les années 2000 ou l'éclatement de la bulle Internet en 2000-2001 éclairent les variations plus récentes.

Cet « effet prix » ne permet cependant pas d'expliquer les tendances de long terme dans l'ensemble des pays. Il faut pour cela prendre en compte le rôle de l'accumulation patrimoniale. Une épargne et des rendements du patrimoine élevés, associés à une croissance lente, conduisent à de hauts niveaux de patrimoine. Ce mécanisme permet d'expliquer les évolutions de long

terme de patrimoine, ainsi que les différences nationales, en particulier entre l'Europe et les États-Unis.

Enfin, les politiques menées ont joué un rôle essentiel dans ces évolutions. La mise en place d'une fiscalité progressive (où le taux de taxation augmente avec la ressource taxée) dans la première moitié du xx^e siècle, au niveau des revenus et des successions, a considérablement freiné la reconstitution des patrimoines en diminuant le rendement net – après impôts – du patrimoine. Le relâchement de cette contrainte fiscale à partir des années 1980, en particulier dans les pays anglophones, explique à l'inverse la tendance récente du patrimoine et des inégalités. Une des principales leçons de l'analyse historique des patrimoines est que les niveaux actuels de patrimoine ne sont pas une fatalité, mais la conséquence d'événements politiques et économiques sur lesquels nous avons prise.

Il est évidemment périlleux de se lancer dans des projections quant aux valeurs futures des rendements du patrimoine ou de la croissance, tant les incertitudes sont grandes sur les multiples facteurs les affectant, qu'ils soient économiques, politiques ou institutionnels. Cependant, si ces deux éléments – croissance économique et rendement du capital – se maintiennent à leurs niveaux actuels, alors on devrait atteindre dans la plupart des pays des niveaux de patrimoine similaires à ceux observés à la Belle Époque en Europe¹.

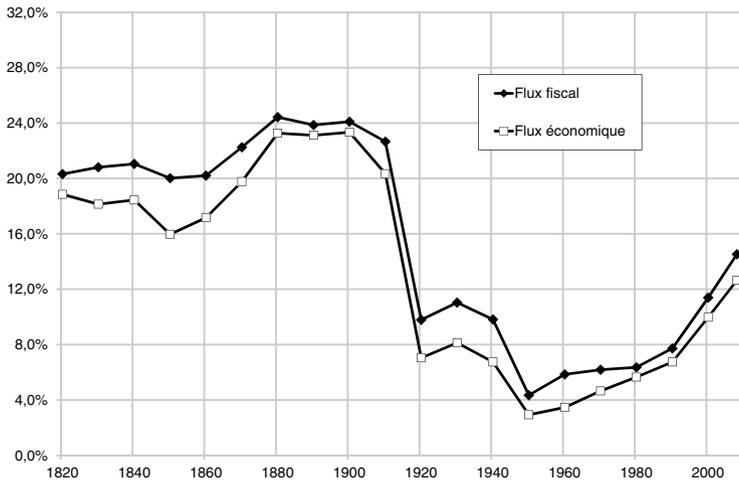
1. De nombreux débats ont suivi la publication de l'ouvrage de Thomas Piketty, notamment au sujet des projections qu'il a effectuées. Pour une synthèse de ces débats, voir Guillaume Allègre et Xavier Timbeau, « Le patrimoine au xxi^e siècle. Piketty face à ses critiques », *La Vie des idées*, 25 septembre 2015.

La richesse des morts

Du patrimoine à l'héritage, il semble n'y avoir qu'un pas, qui n'est cependant pas si simple à franchir. Avant d'étudier ce lien, commençons par quelques éléments de constat.

Le poids de l'héritage dans une société peut être mesuré de plusieurs manières. Une première façon d'opérer est de comparer l'ensemble des transmissions patrimoniales, c'est-à-dire la valeur totale des successions et donations transmises au cours d'une année donnée, au revenu national de la même année. La figure 1 représente l'évolution de ce flux successoral en France de 1820 à 2010.

Figure 1 – Flux successoral annuel en France (1820-2010)



Source : Thomas Piketty (2011), "On the long-run evolution of inheritance : France 1820-2050", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 126, n°3, 2011, p. 1071-1131

Note : Deux méthodes sont utilisées pour estimer ce flux. La première méthode dite fiscale utilise les flux observés dans les données de l'impôt sur les successions et les donations. La seconde, dite économique, est calculée à partir des estimations de patrimoine privé, des tables de mortalité et du profil par âge du patrimoine.

On observe une évolution en trois phases. Premièrement, le flux successoral représente chaque année près d'un quart du revenu national tout au long du XIX^e siècle, avec une hausse notable dans la seconde moitié du siècle, qui va se maintenir jusqu'à la Première Guerre mondiale. L'épargne joue donc à cette époque un rôle mineur. Deuxièmement, des années 1910 aux années 1950, ce flux diminue considérablement, pour atteindre à la fin de cette période un niveau cinq à six fois inférieur à ce qu'il était à la Belle Époque. Enfin, nous observons depuis les années 1960 un retour de l'héritage, avec un flux successoral qui s'élève, selon la méthode employée, de 12 à 15 % du revenu national.

Ce poids de l'héritage a eu de nombreuses conséquences économiques, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Mais, plus important peut-être, ces évolutions ont profondément influencé les perceptions de l'héritage et des inégalités socio-économiques. Ainsi, les enjeux patrimoniaux, très présents dans les représentations collectives jusqu'au début du XX^e siècle (et notamment dans la littérature), avaient quasiment disparu dans les années 1950-1960, où la fin de l'héritage était quasiment actée. Les générations nées dans les années 1970-1980 sont en revanche déjà conscientes du rôle que l'héritage va jouer dans leurs vies. Il suffit de vouloir acheter un logement à Paris pour s'en rendre compte rapidement. Difficile, en effet, de réunir un apport de 160 000 euros¹ à 30 ans ou même 40 ans en comptant sur sa seule épargne².

1. Apport moyen constaté pour l'achat d'un logement à Paris d'après une étude du courtier *Empruntis* (voir http://www.empruntis.com/espace-presse/communiqués/CP_profil_emprunteur_2013.pdf).

2. À ce sujet, Luc Arrondel, Bertrand Garbinti et André Masson mettent en évidence un lien causal des donations sur l'acquisition de logement (Luc Arrondel, Bertrand Garbinti et André Masson, « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles

Venons-en maintenant au lien entre patrimoine et héritage qui, s'il semble aller de soi, est loin d'être automatique. Un même niveau de patrimoine peut en effet recouvrir des situations très différentes. Plusieurs éléments déterminent le poids relatif de l'héritage et de l'épargne dans le patrimoine : le rapport patrimoine/revenu, le taux de mortalité et, enfin, le rapport entre la richesse des morts et celle des vivants. Ce sont ces deux derniers éléments qui sont à l'origine de la complexité du lien entre patrimoine et héritage. L'étude de ces forces est essentielle, car elle permet de mieux comprendre les raisons du retour de l'héritage et ses transformations.

La première force en présence est celle du rapport patrimoine/revenu, dont nous venons de décrire l'évolution. Une société sans patrimoine ne peut évidemment pas être une société d'héritiers, puisqu'il n'y aurait rien à transmettre. Les variations d'ampleur de ce rapport au cours du xx^e siècle expliquent une grande partie des évolutions du flux successoral. Les croyances optimistes des modèles économiques dans les années 1950-1960, qui voyaient le capital humain prendre le pas sur le capital non humain, ont été prises en défaut. Si la démocratisation de l'enseignement a pu redonner une place plus grande au mérite, le capital non humain, quelle que soit sa forme (immobilier, financier, terrien), n'a pas perdu son importance. Le retour du patrimoine privé en France comme dans la plupart des pays développés depuis les années 1970 en atteste et remplit la première condition du retour de l'héritage en France.

Passons maintenant au taux de mortalité. Là encore, son effet est évident, puisque dans une société peuplée d'individus immortels, il n'y aurait pas d'héritage. Le taux de mortalité en France a été divisé par deux au cours du xx^e siècle, pour se situer autour de 1,2 % au début des années 2000. On pourrait

les jeunes à s'installer ? », *Économie et statistique*, n° 472-473, 2014, p. 65-100).

donc penser que l'allongement de l'espérance de vie, en repoussant le moment de la transmission, affaiblirait à terme le poids de l'héritage. La réalité est plus complexe. Selon les prévisions démographiques officielles, le taux de mortalité devrait augmenter jusqu'en 2050 et s'expliquerait par l'arrivée en âge de décéder des générations, plus fournies, du baby-boom. On devrait ensuite observer une stabilisation du taux de mortalité, venant du fait que, depuis le baby-boom, les générations sont de taille similaire et devraient continuer à l'être (depuis la fin des années 1940, le nombre annuel de naissance se situe entre 750 000 et 800 000). L'effet de cette remontée du taux de mortalité sur les flux successoraux sera cependant faible en France, comparé à d'autres pays développés comme l'Allemagne, l'Italie ou le Japon, où la taille des générations a déjà significativement diminué.

La richesse des morts comparée à celle des vivants est la dernière force à prendre en compte. Son effet est simple : plus le patrimoine moyen au décès sera élevé, plus les flux successoraux seront importants. L'âge au décès mais aussi les comportements d'épargne ont un effet sur la richesse relative des morts par rapport aux vivants. Ce rapport serait élevé dans une société dans laquelle l'espérance de vie serait grande et où le patrimoine accumulé n'aurait pas pour seule fonction d'être consommé pendant la retraite. La théorie du cycle de vie élaborée par Franco Modigliani dans les années 1950 suppose que le capital accumulé n'a qu'un seul motif : être consommé par les individus tout au long de leur retraite. En conséquence, les individus devraient mourir sans patrimoine. Dans ce modèle peuvent donc cohabiter des patrimoines considérables et des héritages faibles, voire nuls.

Cette théorie ne permet pas de rendre compte des faits puisque, au XIX^e comme au XX^e siècle, le patrimoine des défunts s'est révélé constamment plus élevé que celui des vivants. Plus précisément, à l'exception des années 1940-1950, le patrimoine moyen au décès a été entre 20 % et 40 % plus élevé que le patrimoine moyen des vivants. Si l'on intègre les donations faites avant

le décès, alors le rapport est encore plus favorable aux défunts et, surtout, il augmente considérablement à partir des années 1980.

Là encore, prédire les valeurs futures de ce paramètre se révèle complexe, car les comportements d'épargne dépendent de nombreux facteurs. Pour ne prendre qu'un exemple, la dépendance, considéré comme le cinquième risque (aux côtés de la maladie, des accidents du travail, de la famille et de la vieillesse), pourrait très bien affecter les comportements d'épargne des individus et, *in fine*, la richesse au décès dans des directions incertaines. Les risques de dépendance, variables et anticipés différemment d'un individu à l'autre, et surtout la prise en charge publique ou privée de celle-ci peuvent modifier en profondeur les comportements d'épargne des plus âgés, et donc le patrimoine au décès.

Patrimoine hérité contre patrimoine accumulé

Pour mieux se rendre compte de l'importance de l'héritage dans le patrimoine privé au niveau agrégé, il est nécessaire de passer du flux au stock. L'idée est en apparence simple : il suffit d'additionner l'ensemble des successions et donations reçues pour déterminer la part de l'héritage dans les patrimoines privés, le résidu étant la part accumulée par les individus. Cet exercice est d'une importance capitale pour qui souhaite analyser le patrimoine.

L'affaire se complique au moment de décider de la façon de prendre en compte ces flux d'héritage. Plus particulièrement, la question est de savoir si l'on prend en compte les rendements des héritages et donations reçus. Par exemple, si un individu hérite d'un logement, ne doit-on prendre en compte que la valeur du logement au moment de sa transmission ou sa valeur capitalisée, c'est-à-dire une fois pris en compte son rendement,

Camille LANDAIS, Thomas PIKETTY,
Emmanuel SAEZ
Pour une révolution fiscale
Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle
(2011)

Pierre LASCOUMES
Une démocratie corrompible
(2011)

Philippe AGHION, Alexandra ROULET
Repenser l'État
Pour une social-démocratie de l'innovation
(2011)

COLLECTIF
Refaire société
(2011)

Dominique GOUX, Éric MAURIN
Les Nouvelles Classes moyennes
(2012)

Blanche SEGRESTIN, Armand
HATCHUEL
Refonder l'entreprise
(2012)

Nicolas DUVOUX
Le Nouvel Âge de la solidarité
Pauvreté, précarité et politiques publiques
(2012)

François BOURGUIGNON
La Mondialisation de l'inégalité
(2012)

Laurent DAVEZIES
La crise qui vient
La Nouvelle Fracture territoriale
(2012)

Michel KOKOREFF, Didier
LAPEYRONNIE
Refaire la cité
L'Avenir des banlieues
(2013)

Hervé LE BRAS, Emmanuel TODD
Le Mystère français
(2013)

Camille PEUGNY
Le Destin au berceau
Inégalités et reproduction sociale
(2013)

Fabienne BRUGÈRE
La Politique de l'individu
(2013)

Gabriel ZUCMAN
La Richesse cachée des nations
(2013 et nouvelle édition, mise à jour
et augmentée, 2017)

Marie DURU-BELLAT
Pour une planète équitable
L'Urgence d'une justice globale
(2014)

Antoine VAUCHEZ
Démocratiser l'Europe
(2014)

François DUBET
La Préférence pour l'inégalité
Comprendre la crise des solidarités
(2014)

Claudia SENIK
L'Économie du bonheur
(2014)

Julia CAGÉ
Sauver les médias
*Capitalisme, financement participatif
et démocratie*
(2015)

Laurent DAVEZIES
Le Nouvel Égoïsme territorial
Le Grand Malaise des nations
(2015)

Éric MAURIN

La Fabrique du conformisme
(2015)

Hervé LE BRAS

Le Nouvel Ordre électoral
Tripartisme contre démocratie
(2016)

Irène THÉRY

Mariage et filiation pour tous
Une métamorphose inachevée
(2016)

Grégoire KAUFFMANN

Le Nouveau FN
Les Vieux Habits du populisme
(2016)

François DUBET

Ce qui nous unit
Discriminations, égalité, reconnaissance
(2016)

Pierre VELTZ

La Société hyper-industrielle
Nouvelles formes productives et territoriales
(2017)

Annabelle ALLOUCH

La Société du concours
L'Empire des classements scolaires
(2017)

Julien DAMON

Un monde de bidonvilles
Migrations et urbanisme informel
(2017)

Armelle CHOPLIN, Olivier PLIEZ

La Mondialisation des pauvres
(2018)

Baptiste KOTRAS

La voix du web
Nouveaux régimes de l'opinion
sur Internet
(2018)



RÉALISATION : NORD COMPO À VILLENEUVE-D'ASCQ
IMPRESSION : CORLET IMPRIMEUR À CONDÉ-EN-NORMANDIE
DÉPÔT LÉgal : OCTOBRE 2018. N° 137990 (00000)
IMPRIMÉ EN FRANCE